

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation du Conseil
Municipal : 10/10/2022

L'An deux mil vingt et deux,
Le 17 octobre, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu
habituel sous la présidence de M. GAUTHIER Jean-Luc, maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. GAUTHIER, M. ROSSFELDER, Mme NATY,
M. BEAUCOUSIN, Mme DINET, M. MARON, M. CAPET, Mme DUBOIS,
M. LAPREVOTTE et M. SEGUIN.
Absents excusés : Mr DE DIVONNE, Mme AUGENDRE (pouvoir à Mr
BEAUCOUSIN), M. PAUL (pouvoir à Mr GAUTHIER), Mme HERBEMONT
(pouvoir à Mr LAPREVOTTE).
Absents :
Secrétaire de séance : Mme NATY.
Secrétaire suppléante : Mme VOISIN.

N° 2022-06-06

VU la réglementation en matière de marché public et notamment le marché
public relatif à la réfection de deux classes à l'école maternelle,

**Objet : Marché de travaux à
l'école maternelle : autorisation
de signer un avenant au marché**

VU les différents avenants (plus-values et moins-values) déposés suite à des
ajustements à réaliser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'autoriser M. le Maire ou l'un de ses adjoints à signer :
 - l'avenant n°1 de l'Entreprise SARL GALLOIS, concernant
une plus-value pour un tableau secondaire dans l'entrée, une ligne
d'éclairage, des stores et l'éclairage dans le local ménage, pour un
montant de 1 005 € HT,
 - l'avenant n°2 de l'Entreprise SARL GALLOIS, concernant
une plus-value pour une ligne télécommande des blocs de secours
véranda, pour un montant de 550 € HT,
et ce afin d'assurer la continuité des travaux à l'école maternelle ;
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout
document se rapportant à cette décision.


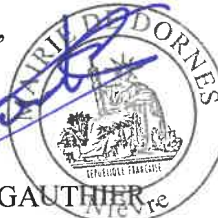
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Nièvre ;
- Madame l'Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme

Dornes, le 17 octobre 2022.

Le Maire,



Jean-Luc GAUTHIER, e

AR Prefecture

058-215801044-20221017-2022_06_06-DE
Reçu le 19/10/2022
Publié le 19/10/2022